

1. *Débitrice*: **Cit-Frantour SA, en liquidation concordataire**, place Cornavin 3, **1201 Genève**
2. *Délai pour contester l'état de collocation*: 20 jours après la publication
3. *Remarques*: création, installation, exploitation, acquisition ou vente de fonds de commerce, d'hôtellerie, restaurant, pension de famille, maison de repos, camp de vacances, terrain de sport; organisation et vente de voyages, séjours, excursions, spectacles et autres divertissements; location et aménagement de terrains ou biens immobiliers; participations, à l'exclusion de participations immobilières en Suisse.

Suite au jugement d'homologation du concordat par abandon d'actifs, du 31 octobre 2005, et avec l'accord de la Commission des créanciers, est déposé ce jour en l'Etude Schellenberg Wittmer, rue des Alpes 15bis, 1201 Genève, l'état de collocation de la masse concordataire.

Il est imparti aux créanciers un délai de vingt jours dès la date du dépôt pour intenter action en contestation de l'état de collocation.

Les liquidateurs concordataires:
Vincent Jeanneret, Dominique Grosbéty

Schellenberg Wittmer
1211 Genève 1

(03142692)